Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 7 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 1er avril 2026, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Sébastien LAPORTE étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	23
Représentés	5
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Délibération n°2026/47
En date du 07 avril 2026
Portant sur :
Motion relative au projet de fermeture d'une classe
à l'école élémentaire Robert Doisneau

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Sébastien LAPORTE, Monsieur José DUDOGNON, Madame Béatrice BOTHIER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Philippe SAVIGNAT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Inès ROVARINO, Monsieur Arnaud BLAINEAU, Monsieur Aurélien ZANKOWITCH, Monsieur Thomas BOULESTEIX, Madame Elodie CORGNE, Monsieur Gérard BRIOT, Monsieur Philippe GOUT, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Aurélie POUGET, Madame Albina DESPROGES, Madame Céline BENOS.
Représentés : Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur José DUDOGNON, Madame Florence LE BEC par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Christelle THORÉ par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Isabelle AUBRY par Monsieur René ARNAUD, Madame Claire Amandine TILUS par Madame Marie-Claire SELLAS.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, réuni en séance le 7 avril 2026,

Vu le projet des services de l'Éducation nationale tendant à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Robert Doisneau à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026,

Considérant que cette mesure aurait pour effet de supprimer la décharge complète de direction dont bénéficie actuellement cet établissement,

Considérant que les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026, telles que communiquées par le directeur de l'école, font état d'une augmentation d'environ dix élèves,

Considérant que, dans ces conditions, la fermeture envisagée conduirait à porter la moyenne des effectifs par classe à près de vingt-cinq élèves,

Considérant le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ne bénéficiant pas nécessairement d'un accompagnement adapté,

Considérant les incidences préjudiciables susceptibles d'en résulter tant sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage que sur la qualité du service public de l'éducation,

S'oppose fermement au projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire Robert Doisneau ;

Demande en conséquence le maintien de la douzième classe au sein de cet établissement ;

Réaffirme son attachement au respect du principe d'égalité d'accès à un enseignement de qualité ainsi qu'à des conditions d'accueil conformes aux exigences du service public de l'éducation.

A AIXE SUR VIENNE, le 7 avril 2026

René ARNAUD — Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Sébastien LAPORTE — Secrétaire de séance

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 9 avril 2026, date de sa publication.

Mise en ligne le 10 avril 2026